

**AUX MEMBRES DU CONSEIL
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD
Le 8 novembre 2019

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 12 novembre 2019 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

1. « Recouvrement des créances fiscales et non fiscales ».-

Question de M. le Conseiller provincial Philippe LESNE.

2. « Gestion de l'ETA « Criquelions Services » à GHLIN et du « Roseau Vert » à ELOUGES.-

Question de Mme la Conseillère provinciale Laurette PREVOT.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



Armand BOITE
Président du Conseil provincial

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 12 novembre 2019

Question orale d'actualité

Recouvrement des créances fiscales et non fiscales

La presse s'est fait écho ces dernières jours de la nouvelle législation fédérale introduisant le Code de recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales (<https://www.lecho.be/actualite/archive/imbroglio-juridique-autour-des-taxes-communales/10178097>).

Ce nouveau code abroge, au 1^{er} janvier 2020, les articles du Code des impôts sur les revenus qui fixaient les règles de recouvrement des créances fiscales.

Pas mal de mandataires communaux se sont fait entendre pour signaler leurs inquiétudes sur ces conséquences et l'impossibilité pour les communes de procéder à des recouvrements dès le 1^{er} janvier 2020.

La base légale pour les communes et les provinces étant partiellement la même (art. L3321-12 du CDLD), j'aurais voulu savoir qu'elle était la situation pour la Province de Hainaut et, le cas échéant, quelles actions le Collège a entreprises pour garantir que la Province disposera toujours d'une possibilité de recouvrement des créances fiscales au 1^{er} janvier 2020.

Philippe LESNE
Conseiller provincial

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 12 novembre 2019

Question orale d'actualité

Gestion de l'ETA « Criquelions Services » à GHLIN et du « Roseau Vert » à ELOUGES.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Membres du Collège,
Chers Collègues,

Le Conseil Provincial a désigné les représentants de la Province au sein de l'ASBL « Les Criquelions » le 26 mars 2019.

Je souhaite porter à votre attention les faits suivants:

Désignée comme administratrice observatrice à l'AG des « Criquelions », je me suis présentée, comme il se doit, à l'AG du 27/06, elle a été annulée faute de quorum. La réunion du 07/10, a été annulée également. A ce jour, le nouveau CA ne s'est toujours pas réuni.

Les mêmes problèmes existent au sein du « Roseau Vert » à Elouges. Mon Collègue, Jean-Pierre Urbain, s'associe donc à ma question.

La tenue des AG et des CA étant prévue par la loi, ces institutions seraient dans une situation irrégulière. Je suis obligée de constater la carence de la majorité à cet égard. Il est plus que temps que les instances légales de cette ASBL fonctionnent enfin correctement.

J'ajoute que, dans un entretien relayé par la journaliste Stéphanie Vandrech de la RTBF, Monsieur Hustache lui-même a dit ceci, et je le cite: "Avec moins d'ASBL, les Conseillers provinciaux pourront vraiment être présents dans les CA et exercer un contrôle démocratique. Nous ferons aussi en sorte qu'ils aient toutes les informations en amont et toutes les réponses aux questions qu'ils se posent".

Pour que cette affirmation prenne tout son sens, je vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour régulariser cette situation problématique au plus vite.

Il serait aussi plus judicieux de convoquer les réunions à des dates et heures qui conviennent au plus grand nombre en questions les membres sur leurs disponibilités plutôt que de fixer unilatéralement les convocations.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Laurette PREVOT,
Conseillère provinciale.